

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

L'Administrateur Provisoire de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu, l'arrêté du 26 juillet 2010 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme des étudiants qui souhaitent exercer leur droit au remords,

Vu, l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu, la procédure passerelles session 2020 en date du 20 décembre 2019,

Vu, l'arrêté du 14 avril 2020 portant dérogation temporaire aux règles relatives à différentes modalités d'admission en deuxième ou troisième année des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu, l'arrêté du 13 mai 2020 fixant le nombre d'étudiants autorisés, selon les différentes modalités d'admission, à poursuivre en deuxième ou troisième année leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2020-2021,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Sont nommés membres du jury pour **l'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme** au titre de l'année universitaire 2020/2021 :

- Madame le Professeur **Carole BURILLON**, Doyen UFR médecine et maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux - Université Claude Bernard Lyon 1
- Madame le Professeur **Dominique SEUX**, Doyen UFR odontologie - Université Claude Bernard Lyon 1
- Madame le Professeur **Christine VINCIGUERRA**, Directrice UFR pharmacie –Université Claude Bernard Lyon 1
- Madame **Chantal SEGUIN**, Directrice de la formation maïeutique – Faculté de médecine de Grenoble-Alpes
- Monsieur le Professeur **Fabrice ZENI**, Faculté de médecine de St-Etienne
- Monsieur le Professeur **Jean-Christophe MAURIN**, Faculté d'odontologie - Université Claude Bernard Lyon 1
- Madame le Professeur **Florence MORFIN**, Faculté de Pharmacie - Université Claude Bernard Lyon 1
- Monsieur le Docteur **Raphaël MARLU**, Faculté de médecine de Grenoble-Alpes
- Madame le Docteur **Marion BESSADET**, Faculté d'odontologie de Clermont-Auvergne
- Madame le Docteur **Cécile GARNAUD**, Faculté de pharmacie de Grenoble-Alpes
- Monsieur **Pascal KOBER**, Enseignant sage-femme - Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux - Université Claude Bernard Lyon 1
- Madame **Michèle BALSAN**, Sage-femme enseignante -Université Clermont-Auvergne-

.../...

**Article 2** : Sont nommés membres du jury pour **l'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme des étudiants qui souhaitent exercer leur droit au remords** au titre de l'année universitaire 2020/2021 :

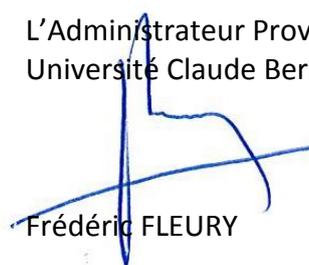
- Madame le Professeur **Carole BURILLON**, Doyen UFR médecine et maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux - Université Claude Bernard Lyon 1
- Madame le Professeur **Dominique SEUX**, Doyen UFR odontologie - Université Claude Bernard Lyon 1
- Madame le Professeur **Christine VINCIGUERRA**, Directrice UFR pharmacie –Université Claude Bernard Lyon 1
- Madame **Chantal SEGUIN**, Directrice de la formation maïeutique – Faculté de médecine de Grenoble-Alpes
- Monsieur le Professeur **Fabrice ZENI**, Faculté de médecine de St-Etienne
- Monsieur le Professeur **Jean-Christophe MAURIN**, Faculté d'odontologie - Université Claude Bernard Lyon 1
- Madame le Professeur **Florence MORFIN**, Faculté de Pharmacie - Université Claude Bernard Lyon 1
- Monsieur **Pascal KOBER**, Enseignant sage-femme - Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux - Université Claude Bernard Lyon 1

**Article 3** : Pour chacun des jurys, le Professeur Carole BURILLON, Doyen de la faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux assurera la présidence.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 18 mai 2020

L'Administrateur Provisoire  
Université Claude Bernard Lyon 1,



Frédéric FLEURY